**CONSEIL D'ECOLE DU 18 MARS 2019**

**18H00**

**Personnes présentes :**

**Mmes BARATAUD, BELIN, BONNAFOUS, MARTINEZ, MAYTRAUD : Directrice et enseignantes ;**

**Mmes ASMONT, BRIAND, GARREAU, DOUSSEAUD, FONDEVILLE, Mr BARRANDE , GUINE : représentants des parents d'élèves ;**

**Mme MICAUD, DDEN**

**Mr THALAMY, maire d'AUREIL**

**Mme GAGNANT, conseillère municipale**

**Mr MASDIEU, responsable ALSH**

**Rappel de l'Ordre Du Jour et Mme BARATAUD évoquera 2 questions qui ont été envoyées à Mme Deburghraeve, Inspectrice de l'éducation Nationale (fermeture de classe et violence).**

A travers toutes les questions, l'équipe enseignante ressent une grande inquiétude créée par la fermeture des classes. Les enseignantes essaieront de rassurer les parents. Mais le conseil d'école ne doit pas pour autant se transformer en tribunal pédagogique envers les enseignantes…

**Point 1 :**

- ✓ **Carte scolaire** : La fermeture d'une classe est actée à ce jour. Mme Barataud fera un point fin mai / début juin et enverra les effectifs à Mme l'Inspectrice. Il peut également y avoir comptage le jour même de la rentrée au cas où les effectifs augmenteraient. (Avec priorité pour l'enseignante partante pour reprendre son poste.)
- ✓ Mme Barataud a proposé de faire de la salle de classe libérée une salle de bibliothèque utilisable par les enseignantes et les animateurs. Elle pourrait également servir de salle de travail en groupe (grande table ….)
- ✓ Effectifs prévisionnels 2019-2020 (à ce jour)

  PS : 17 (pas de certitude pour tous à ce jour)
  MS : 7
  GS : 13
  CP : 15
  CE1 : 17
  CE2 : 14
  CM1 : 12
  CM2 : 10

  Total : 105 pour un total au 18/03/2019 : 101(3 TPS comptabilisés dans les PS de la rentrée 2019)

Il n'y aura pas d'inscription de « Tout petit. »
Les effectifs peuvent encore changer à la baisse ou à la hausse jusqu'en juillet. Un point sera donc fait régulièrement avec l'Inspection.

- ✓ Conditions d'inscription : Sont inscrits pour l'année 2019-2020 les enfants domiciliés à Aureil, les enfants hors commune si frères/sœurs déjà scolarisés à l'école d'Aureil, les enfants qui ont un mode de garde sur Aureil.
- ✓ La répartition des enfants dans les classes sera décidée en conseil des maîtres en juin 2019, une fois les effectifs plus certains.

**Point 2 :**

- ✓ **<u>Santé, sécurité à l'école</u>** : 2 passages de l'infirmière pour les CP + 2 dépistages visuels pour des élèves de CM pour lesquels l'enseignante avait un doute, en accord avec les parents

**6 mars** : infirmière PMI : test visuel pour les PS

**5 avril** : alerte tempête – confinement à la maternelle
**10 mai** : alerte incendie (au lever de la sieste pour la maternelle)
**6 juin** : alerte intrusion (protocole de mise en sécurité) – maternelle 5 min de confinement et 10 min pour les élémentaires.

Il y a 3 signaux différents que les élèves doivent reconnaître.

- ✓ Mme BARATAUD demande à la mairie de balayage les cailloux autour de la structure au moins une fois par semaine, à l'élémentaire, car ils sont source de glissades.

**Point 3 :**

- ✓ **<u>Sorties prévues</u>** :
  - **08 mars** : Théâtre d'ombre de la compagnie « La carriole » offert par la coopérative scolaire 400 €. Spectacle « Le chat botté ». Spectacle de qualité pour tous les âges.
  - **19 mars** : concert JMF CE1/CE2 et CM1/CM2 (fin d'année pour CP/CE1 et maternelle)
  - **25 mars** : CM2 : immersion au collège Ventadour
  - **12 avril** : visite musée de la terre (voyage de fin d'année) pour les élèves de maternelle.
  - **29 avril** : CM1/CM2 : Visite guidée de l'exposition d'Anne Frank au musée de la résistance 1h30 de visite l'après-midi.
    - CE1/CE2 participeront à une activité à Limoges autour du thème de l'eau.
  - **24 mai**: l'infirmière se déplace à Aureil pour une journée « apprendre à porter secours » avec les CM2. Le travail aura débuté en classe avec les thèmes alerter et protéger ainsi que soigner quelques blessures simples.
  - **06 mai** : Des animateurs du centre « La Loutre » viennent animer des activités autour des animaux aquatiques pour les CE1/CE2.
  - **03 juin** : Sortie à Saint Junien pour présenter le théâtre d'ombres crée par les élèves des deux classes CP/CE1 et CE1/CE2. La représentation se fait entre élèves inscrits au projet.
  - **11 juin** : 3eme concert JMF (CP/CE1 + maternelle)
  - **22 juin** : Sortie de fin d'année des CE1/CE2 à Vareigne : « Poterie et gouters gaulois » sont prévus.
  - **24 au 27 juin**: voyage à Mescher avec les classes de CP/CE1 et CM1/CM2

**Point 4 : Présentation par M Masdieu**

- ✓ PEDT : Projet Educatif de Territoire – objectifs sur 3 ans – Le document circule et se trouve sur le site Internet.

# Questions pour le Conseil d'Ecole du 18 mars 2019

- **<u>Fermeture d'une classe : point sur les dernières actions mises en œuvre et sur celles à mettre éventuellement en œuvre (*mairie, équipe enseignante, parents d'élèves, association)*</u>**

*La Directrice indiquera régulièrement à l'académie les effectifs prévisionnels. La Directrice exprime sa satisfaction sur la mobilisation des parents. La mairie s'est mobilisée comme l'année dernière. Mme l'Inspectrice s'est déplacée à Aureil pour rencontrer M Thalamy .*

- **Point sur le prévisionnel de nombre d'enfants sur l'année 2019/2020 *(âge, classes concernées, nombre d'enfants commune et hors commune ..) -> cf. ci-dessus***
-
- **Comment sont régulées à ce jour les tensions semblant s'accroitre entre élèves, aux dires de certains parents, durant les temps de pause ? Comment demain mettre en œuvre un accompagnement de qualité avec un taux d'encadrement plus faible pour un nombre d'élèves quasi similaire ?**

***Pour l'équipe enseignante : Il n'y a aucunement un accroissement des tensions entre élèves pendant les temps de récréations qui se passent plutôt bien.***

*Dès l'année dernière, il a été décidé d'interdire le recoin de la classe des CE1/CE2. De plus, un planning de ballon a été élaboré en septembre pour les jeux de ballons afin d'éviter un nombre trop important d'enfants dans l'espace du haut, espace dédié au ballon. Ceci a permis également de voir disparaitre les disputes engendrées par les différences d'âge (équipes non équitables….) Les parents doivent ne pas hésiter à venir rencontrer l'équipe enseignante pour avoir plus de détails ou d'informations suite aux dires de leur enfant.*
*Autre mesure prise : Tout enfant jouant ou faisant une bêtise dans les toilettes devra demander aux enseignantes avant d'y aller, pendant un temps.*

*Toutefois, dans une cour de récréation, Mme Barataud précise qu'il peut y avoir quelques disputes, des bousculades, des gros mots, tout ceci étant traité par les enseignantes. L'équipe enseignante intervient systématiquement et désamorce les disputes suffisamment tôt pour qu'elles ne dégénèrent pas.*
*Si des problèmes de comportement surviennent et persistent, les enseignantes ont la possibilité de faire intervenir la psychologue scolaire, le médecin scolaire et de convoquer une équipe éducative…et rencontrent les parents.*
*Il existe des tensions « habituelles » dans la cour d'une école. Les récréations étant plutôt en règle générale sereines.*

*Pour la mairie : M Masdieu explique avoir harmonisé les règles des moments de garderie et de cantine avec les règles appliquées pendant les temps scolaires par les enseignantes. Ces moments sont plutôt calmes également.*

*3 évènements plus marquants se sont déroulés durant le temps de midi ou de garderie du soir le mois dernier, les parents ont été informés voire convoqués par M Thalamy.*

*->A la cantine : Deux surveillants sont présents. Une régulation se réalise toujours malgré des « chahuts » pouvant persister. M Thalamy invite une nouvelle fois les parents présents à venir assister une journée à ces moments de cantine.*

- **Dans le cadre de l'hypothèse d'une fermeture de classe, est annoncé par l'Inspectrice d'Académie « un accompagnement spécifique afin de maintenir la qualité du service public dû à chaque élève ». Pouvez-vous nous détailler la nature de cet accompagnement spécifique ?** – *Mme Barataud invite le représentant se rendant le mardi 19 avril à une réunion d'information organisée par l'Inspection Académique à y poser la question.*
  **Précision d'un parent :**
  *Cet « accompagnement spécifique » a été annoncé dans un courrier de l'Inspection Académique à la suite de la lettre et des pétitions transmise par les parents d'élèves et l'association des parents à l'annonce de la menace de la fermeture d'une classe (421 signatures recueillies)*

- **Si fermeture, pouvez-vous nous donner les contours du futur projet pédagogique avec 4 classes** ? *-> le projet d'école est établie sur 3 ans – Il restera identique avec 4 classes.*
- **Si fermeture, comment se réaliseront les répartitions des élèves *(en nombre et en niveau)* ?**
- Il est *trop prématuré à ce jour pour y répondre. Les répartitions seront présentées au prochain conseil d'école fin juin.*

- **Si fermeture, l'apprentissage du CP se fera-t-il bien en maternelle ?**

  *Il s'agit d'une forte probabilité compte tenu des effectifs prévisionnels.*

- **Si fermeture, ne serait-il pas possible de faire une classe CP/CE1 ?**
  *La Directrice répond par l'affirmative mais cela suppose, compte tenu des effectifs prévus, des classes avec des triples niveaux à plus de 35 élèves donc peu pertinent pour l'équipe enseignante.*

  **Si fermeture et classe à double niveau avec un niveau d'écart, merci de nous détailler l'approche pédagogique et les modalités d'apprentissage entre deux niveaux aussi distincts.**
  *C'est à l'enseignant de déployer et de mettre en œuvre la pédagogie adaptée aux apprentissages en fonction des élèves présents. Un tutorat peut être un moyen pour créer une unité classe,*

- **Si fermeture; quel sera l'utilisation des espaces ainsi libérés ?** (vu précédemment)

- **La crèche accueillant les futurs élèves de la maternelle, quelles sont les passerelles mises en œuvre à ce jour et quelles sont celles qui seront mises en œuvre demain ?** *(immersion, utilisation conjointe de salle type motricité, horaires partagés, mixité lors d'apprentissages etc …)*

  *Les enfants de la crèche viendront découvrir la maternelle en fin d'année. Les modalités d'organisation ne sont pas encore définies mais ressembleront à celles proposées l'an dernier.*
  *La salle de motricité pour la crèche est accessible lors de la non utilisation par l'élémentaire et la maternelle (planning communiqué à la crèche par la directrice). Les classes de maternelle et d'élémentaire choisissent leurs créneaux en début d'année. Les créneaux libres peuvent être utilisés par la crèche.*
  *Le partage des salles est compliqué pour tous, même pour l'équipe enseignante.*

- **La liste pour la constitution « du trousseau » de début d'année nous semble excessive. Dans quelle mesure cette liste pourrait être allégée ? Quelle est l'affectation des sommes allouées par élève ? A quoi sert cette somme ?**
  *La liste a été homogénéisée à toutes les classes de l'élémentaire – La Dotation de début d'année réalisée par la mairie est de 4700 € pour toute l'école (- 50 € pour l'administratif) et reste 46 € par enfant. Sont achétés avec cette somme les cahiers, les fichiers math, manuels, feuilles de dessins, feuilles de classeurs, feutres de tableau, peinture, papier millimétré, série de romans,…) – Il reste à la charge des parents ce que la dotation ne permet pas d'acheter. Si les fournitures demandées aux familles diminuent, il faudra faire des concessions ailleurs par exemple ne plus acheter de romans et faire des photocopies pour les lectures, ce qui ne semblent pas satisfaisant L'association propose d'acheter en gros les fournitures scolaires. L'opérateur permettant l'achat de fournitures en gros reverse un pourcentage de la somme totale à l'association. L'association proposant de reverser ensuite cette somme à la coopérative. L'équipe enseignante est favorable à cette idée.*
  *La Directrice et les enseignantes rappellent que certaines fournitures devraient pouvoir être réutilisées plusieurs années. Malheureusement, par manque de respect de leur matériel, certains élèves doivent le renouveler fréquemment. (Règles tordues ou cassées ou mangées etc…..)*
  *Les stylos, feutres, équerres, dictionnaire prêtés par les enseignantes sont parfois rendus dans un état incroyable.*
  *M Thalamy étudiera de nouveau la somme de rentrée.*

  *Pour la mairie :*

- **Durant la pause méridienne et lorsqu'il pleut, les élèves de l'école primaire peuvent-ils avoir accès à d'autres espaces *(garderie, salle motricité, classe …)* pour éviter qu'ils ne se mouillent ?**
  *Les accès sont possibles dans d'autres lieux à condition de pouvoir assurer la surveillance dans les meilleures conditions possibles.*
  *M Masdieu précise qu'il ne force pas les enfants à rentrer.*

- **Quel est le temps effectif donné aux élèves pour déjeuner ?**
  *Les plus petits 12h20 – 12h50 mais peuvent avoir plus de temps si besoin.*
  *Pour les grands : 45 mn. A noter que si du personnel habituel de la cantine est absent, la mairie réorganise le service avec le reste des agents ou de ses bénévoles.*

  **Comment s'assure-t-on que les élèves aient assez mangé ?**
  *S'il n'y a pas de demande de suppléments, les plats sont retirés.*

- **Lors des repas il semble qu'il y aurait des situations compliquées pour les maternelles compte tenu du taux d'encadrement. Pouvez-vous nous rappeler comment se déroule l'accompagnement au repas *(et à la sieste)* pour les maternelles ?**
- *Il y a 2 ATSEM :*
- *– 1 ATSEM pour les 10 tous petits dans une pièce à part.*
- *- 1 ATSEM pour 26 MS/GS dans une autre pièce. Mr Le Maire invite de nouveau les parents (par un ou deux) à venir assister/participer au repas afin de se rendre compte de son déroulé.*
  *Après le repas, 1 atsem surveille les élèves de MS/GS dans la cour et l'autre atsem surveille le dortoir.*
- **Quelle est la signification de la mise en sécurité de la structure et du muret dans la cour de la maternelle ? (*RU balisage*)**
- *Mme Barataud précise : ce rubalisage a été mis en place par les enseignantes pour éviter la détérioration du muret par les enfants, le ramassage des noix et baies compte tenu d'allergies déclarées de la part de certains enfants, pour éviter de se cacher dans le recoin.*
  *Pour la structure, l'interdiction de celle-ci est le résultat du dernier contrôle par un organisme de contrôle qui a confirmé aux enseignantes qu'elle pourrissait mais qu'elle devrait tenir. Malheureusement les enseignantes de maternelle remarquent que des morceaux se détachent régulièrement. Malgré un avis favorable à son utilisation (rapport d'analyse disponible en mairie), par mesure de sécurité, elle ne sera pas utilisée.*
  *Le constat est fait que de ne plus pouvoir avoir accès à la structure amène à plus de bagarres et d'excitation. La mairie étudie la possibilité de procéder à la réparation ou au changement de la structure.*

Fin de séance à 20h00

Mme BARATAUD M BARRANDE